ECOLE ELEMENTAIRE
8, place des écoles
36620 REUILLY
☎ 🖷 02 54 49 20 83

Année scolaire 2011-2012

Procès-verbal du conseil d'école

du vendredi 4 novembre 2011

Participants : Sont présents :
les enseignantes: Mmes AIREAULT, BELAUD, FEILLET, GARNIER (jusqu'à 19 h. 15), MOREL et PONROY. les parents élus des écoles : Mmes MABED, PAIN et PLAYOULT ainsi que M.BUCHON, DIEUDONNE, DUCLOS et MULOT représentant de la commune : M. PINOTEAU, adjoint au maire chargé des affaires scolaires. DDEN : Mme CHARPENTIER
Secrétaire de séance :
Mme AIREAULT
Excusés :
M. CONSTANT, Inspecteur de l'Education nationale M. BERTRAND, maire de Reuilly

ORDRE DU JOUR :

- Installation des membres du Conseil d'école
- Vie pédagogique de l'école
- Coopérative scolaire
- Relations avec la municipalité
- Questions diverses (déposées par les parents élus)

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE	
	Présentation des parents élus : Il y a eu 95 votants sur 208 inscrits. Le taux de participation est de 45.7 %. Il y a eu 8 % de bulletins nul .Nous avons constaté une augmentation des bulletins nuls bien que nous ayons surligné la mention « aucune rature ». Aucun parent séparé ou divorcé sur les 15 pour lesquels nous avons envoyé le matériel de vote par courrier a voté. La liste conduite par M. DUCLOS est élue.
conclusion	Pour motiver les parents M. Duclos suggère d'organiser une réunion préalable afin d'expliquer le rôle des parents d'élèves élus au sein du conseil d'école et de joindre une profession de foi au matériel de vote. Mme MOREL en parlera aussi lors des réunions de rentrée. Les prochains conseils d'école sont fixés au mardi 14 février et au mardi 12 juin à 17 h 45.
VIE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE	
	✓ **Vote du règlement intérieur et protocole de sécurité**: Le règlement intérieur, conforme au règlement départemental, a besoin d'être remanié pour mieux répondre à nos besoins. Nous avons procéder à la lecture des modifications puis à l'adoption du règlement intérieur et du protocole de sécurité. Ils seront mis en ligne sur le site internet de l'école.
conclusion	Les parents élus veulent des précisions concernant l'exclusion des jeux de cour tels que les billes, les toupies …Mme Morel précise que les jeux autorisés sont ceux qui permettent un brassage des élèves de classes différentes. Les autres jeux sont interdits à cause de leur dangerosité potentielle.

	M. DIEUDONNE demande si ce règlement est connu des élèves. Mme MOREL répond que ce règlement est lu et commenté en début d'année. Une déclinaison sous la forme d'un règlement de classe est faite dans toutes les classes.
	✓ <u>Répartition pédagogique :</u> CP / CE1 : Mmes MOREL et MOREAU →25 élèves (17 CP et 8 CE1) CE 1 : Mme FEILLET→26 élèves CE 2 : Mme PONROY →24 élèves CM 1 : Mme AIREAULT →27 élèves CM 2 : Mme GARNIER →27 élèves Soit 129 élèves : une grande stabilité par rapport aux années précédentes. Le taux d'encadrement de 26 élèves/enseignante. Une élève quittera l'école au mois de novembre. Au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève, en recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle. La classe à double niveau a fait l'objet d'un intérêt tout particulier.
conclusion	Aucune remarque des parents.
	✓ <u>Projet d'école :</u> Ce nouveau projet d'école sera valable durant 4 années scolaires. Il sera évalué à la fin de chaque année scolaire. Nous avons dégagé 3 axes prioritaires : 1 – Améliorer les résultats aux évaluations nationales et la validation du socle commun (paliers 1 et 2) Organiser des démarches d'appropriation des notions en mathématiques et français. Varier les modes d'intervention en aide personnalisée Valoriser les démarches d'initiative. 2 – Harmonisation et cohérence au sein de l'équipe pédagogique Harmoniser les pratiques pédagogiques concernant les apprentissages (C 1 à C 3) Développer les compétences TIC pour abonder le site internet de façon autonome Aménager les ruptures : liaison GS / CP , CE1 / CE 2 et CM 2/ 6ième. 3 - Améliorer l'offre culturelle proposée aux élèves Proposer des activités complémentaires dans des champs culturels variés (hors activités CCPI, « A vos livres ! » et Escapages) Participer aux animations proposées par les bibliothécaires de REUILLY et d'ISSOUDUN
conclusion	M. DIEUDONNE souhaite connaitre les modalités d'évaluation du projet d'école. Mme MOREL précise que des indicateurs de performance existent. Ils sont référencés dans une application nationale nommée GENESIS. Ces indicateurs seront présentés lors du dernier conseil d'école.
	<u>Organisations pédagogiques particulières</u> Liaison GS – CP : Elle débutera en novembre. Les 4 thèmes retenus sont : entraînement à la compréhension, lecture en réseau autour de l'album « Le petit chaperon rouge », la maîtrise du langage oral à partir d'un support illustré et résoudre des problèmes. Echanges de service : Durant 45 minutes, Mme FEILLET prend en charge les CE 1 durant la liaison GS/CP en anglais (situations de communication) et culture anglaise (utilisation de la vidéo) Mme GARNIER enseigne l'anglais au CM 1 (2 x 45 min) tandis que Mme AIREAULT enseigne EPS et les arts visuels aux élèves de CM2. « Ecole et cinéma »: Mme FEILLET présente les axes du projet : développer les capacités de l'élève en tant que spectateur, inciter les enfants à aller au cinéma et s'approprier des démarches artistiques. Les élèves assisteront à 3 séances au cinéma Les Elysées à Issoudun (4 courts métrages tchèques, Le dirigeable volant, Mon voisin Totoro). « Semaine des arts » aura lieu du 4 au 8 juin 2012. Le thème retenu est : l'enseignement du développement durable. Les élèves travailleront autour de cette thématique : les déchets et leur tri, les économies d'énergie à l'école, la nature comme support plastique. Les conseillers pédagogiques « arts visuels » et « musique » interviendront ainsi que Nicolas PRUM (Animateur Maitrise de la Langue) qui interviendra pour mettre en forme les articles rédigés pour le journal de l'école. La sortie scolaire de fin d'année sera un préalable à cette semaine. « American breakfast » désigne l'organisation d'un petit déjeuner à l'école avec la

	participation de la conseillère pédagogique Mme Sylvie MANDARD ainsi que l'assistante d'anglais en résidence à Issoudun Grace PRADO et Mme LIMOUSIN. Le but est de valider les capacités des élèves à communiquer en anglais en situation réelle. Cela concernera tous les élèves du CE1 au CM2. Les dates seront arrêtées sous peu. Le comité de lecture s'est réuni le 13 octobre. Les 10 représentants élus ont défini le thème des 5 prochaines expositions ainsi que les achats et les abonnements. La coopérative est gérée par ces élèves avec l'aide de Mme MOREL.
conclusion	Les parents demandent si les élèves de CP de l'école primaire sont également concernés. Mme Morel répond que ces dispositifs ne concernent que les élèves de l'école élémentaire. La « semaine des arts » a déjà été expérimentée l'an passé par 2 écoles dans l'Indre. Les horaires étant annualisés ceci nous permet de concentrer la pratique artistique durant une semaine et de compenser les autres apprentissages avant ou après cette semaine.
	<u>Résultats aux évaluations CE 1:</u> 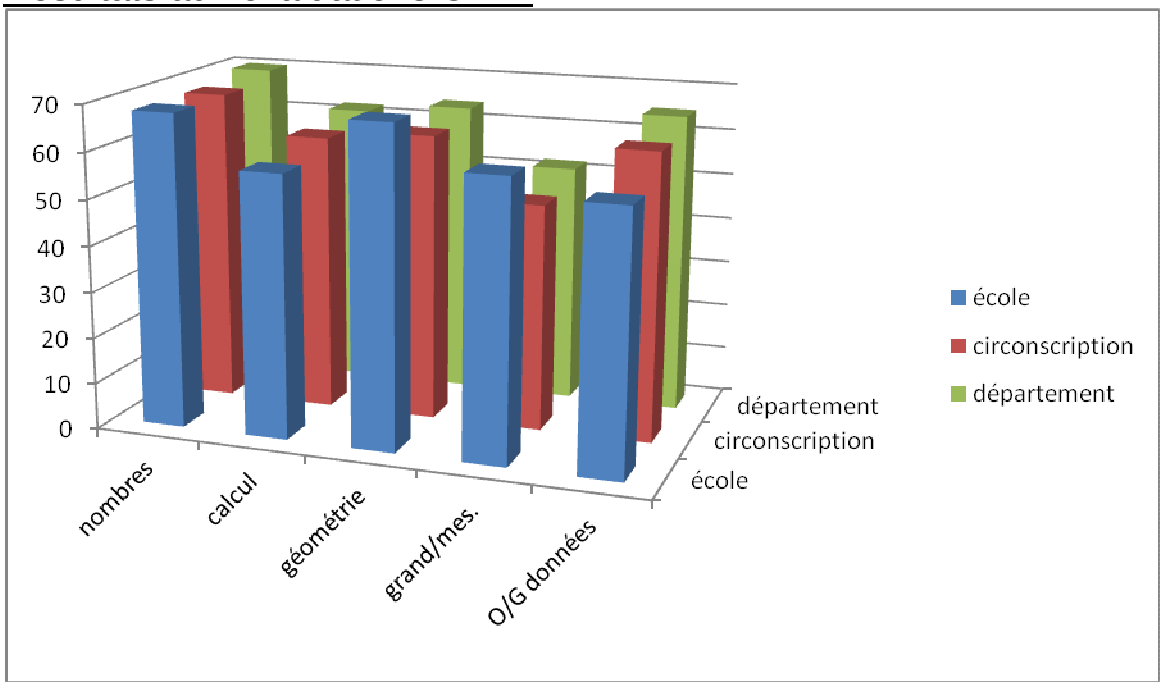 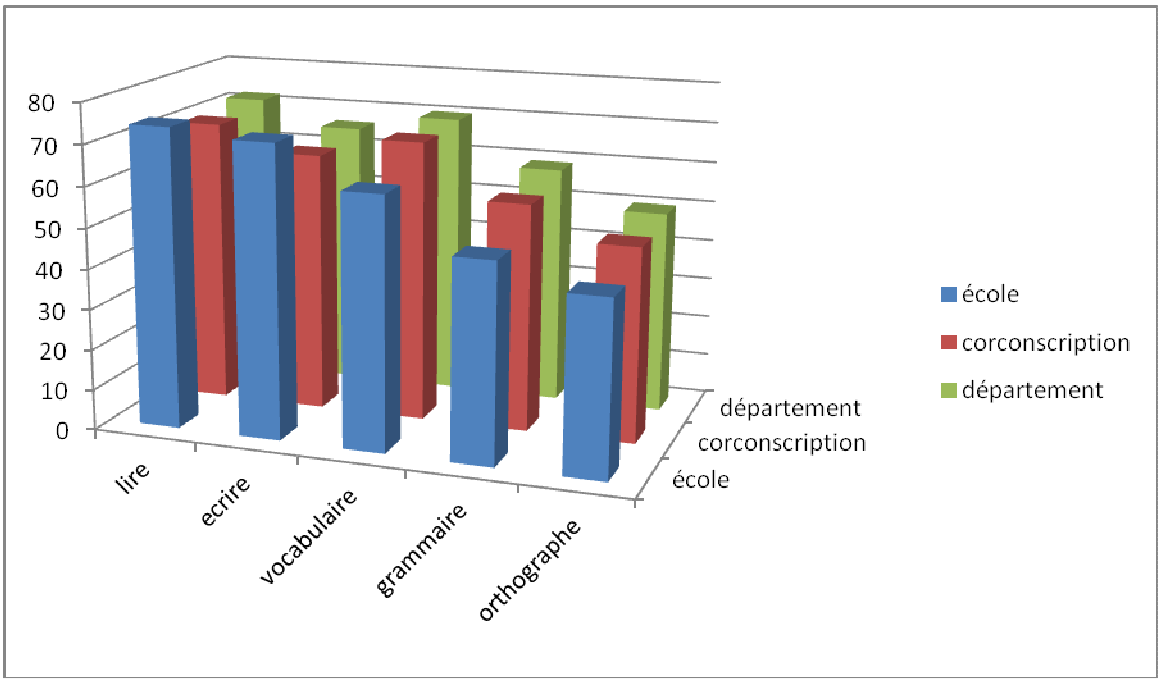

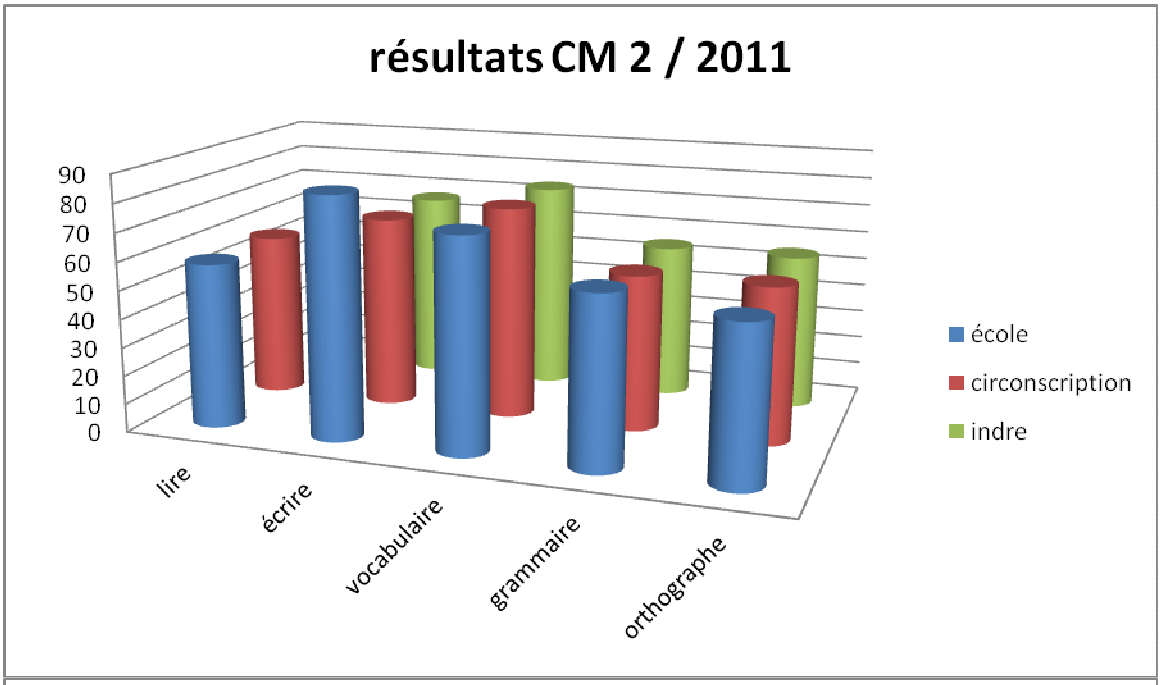

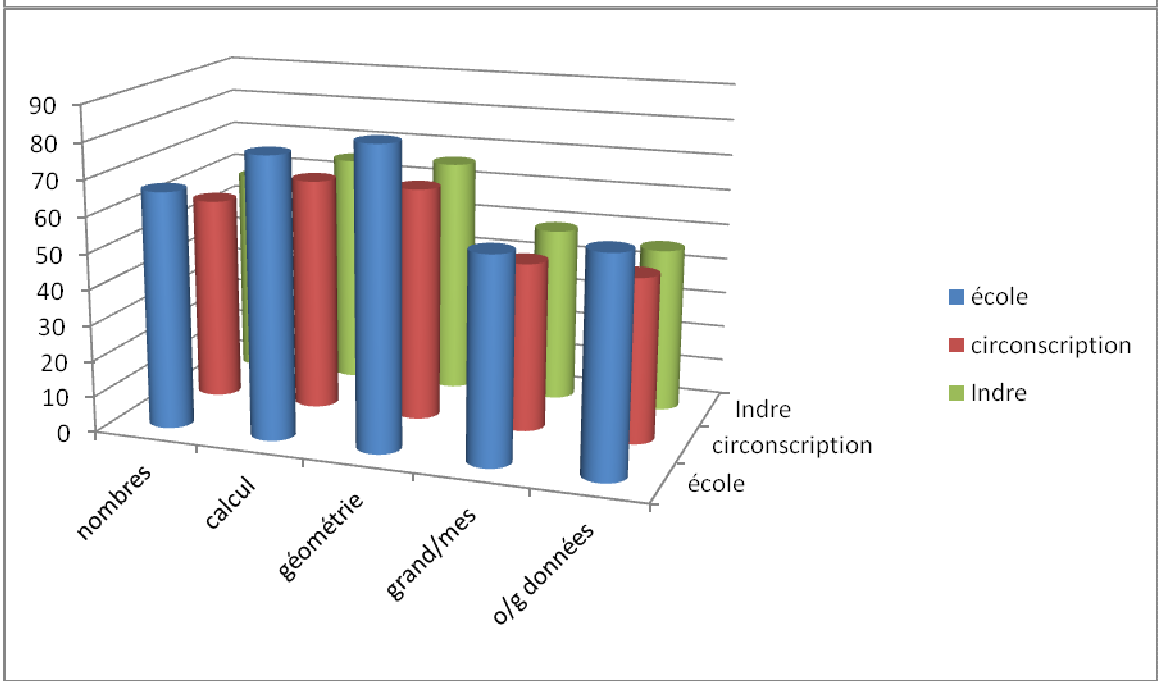

Les résultats de notre école sont plutôt satisfaisants. Néanmoins, nos élèves de CE 1 ont échoué en orthographe et grammaire car les notions évaluées étaient insuffisamment maitrisées (apprises trop récemment). En CM 2, certaines notions n'étaient plus disponibles car apprises en début d'année. Ce constat nous a conduit à réexaminer nos programmations en conjugaison pour les CE 1et à proposer des moments de révision pour toutes les classes de façon à rendre disponibles des notions déjà apprises.
Les classes de CP et CE 1 ont mis en place des plans d'autonomie pour réactualiser les connaissances. Nous avons constaté que les élèves n'arrivaient à justifier leurs réponses que lorsqu'elle se réduit à un élément unique.

Conclusion	M. MULOT demande si les résultats des évaluations ont fait l'objet d'une étude de la part du MEN. Mme MOREL précise que des directives sont données pour exploiter au mieux les résultats de ces évaluations. Elle fait référence au BO du 03/10/2011. Nous avons tenu compte des résultats pour rédiger le nouveau projet d'école.

✓ <u>Manifestations prévues au cours de l'année</u>

L'année scolaire dernière s'est achevée par les « Portes ouvertes ». A cette occasion, nous avons collecté 328 € par la vente de gâteaux (221 €) et du journal (107 €).
L'école participera aux actions suivantes :

- Sportives :

	▪ « le petit braquet » sortie à vélo par les élèves de CM1 • Caritatives : ▪ Dictée ELA (17 octobre) avec la participation du président du club de judo ▪ le Téléthon (marche prévue le vendredi 2 décembre) ▪ les pièces jaunes en janvier, • Culturelles : ▪ les manifestations « A vos livres » avec la CCPI et « Escapages » en relation avec la bibliothèque de Reuilly , ▪ « Petit déjeuner américain » en décembre ▪ « Portes ouvertes » le 29 juin (présenter les travaux scolaires de l'année). ▪ la sortie pédagogique de fin d'année financée par l'association « Les ch'tis drôles » • Sécurité : ▪ dans les transports scolaires ADATEEP ▪ Permis piéton avec la gendarmerie CE 2 prévu le 6 décembre et APER pour les CM 2 le 22 novembre La première rencontre avec les enseignantes a eu lieu la première semaine de reprise des cours. Elle a attiré 67 parents (CP/CE1 : 17 – CE1 : 16 – CE2 : 15 – CM1 : 10 – CM2 : 9). La seconde aura lieu la premier semaine de janvier et se fera sur rendez-vous uniquement.
conclusion	La municipalité apportera son concours pour le transport des vélos. Mme Garnier n'a pas souhaité renouvelée sa participation au « Petit braquet » en raison du cout trop important pour notre coopérative et parce que le temps lui a manqué pour d'autres apprentissages.
COOPERATIVE SCOLAIRE	
	La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Mme MOREL en est la gestionnaire et présente le bilan de l'an dernier et la campagne d'adhésion de cette année Deux parents d'élèves et une enseignante ont vérifié les comptes et les ont validés Cette année, il y a 115 adhérents sur 129 élèves (soit 89 %, l'an dernier 91 %) pour un montant de : 1025 € Les soldes sont les suivants : Crédit : 955.79 € (945.35 compte courant + 10.44 € liquide) Débit : 818.66 € (affiliation OCCE 149.50 € + USEP 260.45 € + MAIF-MAE 33.50 + remboursements divers 375.21 €)
conclusion	Mme PLAYOULT et M .BUCHON seront les vérificateurs des comptes de la coopérative en septembre 2012. Les parents élus cherchent à connaître les raisons d'une désaffection de l'adhésion à la coopérative. Mme MOREL assure que les difficultés financières sont à l'origine de la non-adhésion et proposera un paiement en 2 fois l'an prochain. Pour d'autres, c'est une question idéologique : l'école est gratuite.
RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITE	
	Bilan des travaux d'été : Le restaurant scolaire est achevé : il est en service depuis la reprise des cours. Les enduits de la cour ont été refaits lors des vacances de Toussaint. Le garage à vélos n'est pas encore opérationnel : il manque le revêtement. Le jardin est mis en culture depuis le mois d'octobre. Les travaux de réhabilitation de la BCD sont en cours. Nous regrettons de ne pas disposer de la clé donnant accès aux toilettes : il nous faut attendre que Mme Berlot soit présente le matin. **Budget de l'école 2011** : Il s'élève à 11 800 € ventilé comme suit : Investissement : 2000 € (achat de mobilier pour l'essentiel) Fonctionnement : 8 800 € dont 4 900€ en fournitures scolaires Nous avons épuisé notre crédit. **Signature de conventions :** Comme l'an passé, il est nécessaire de signer une convention pour l'usage de locaux scolaires. L'une concerne le service de restauration pendant la pause méridienne pour l'usage de la BCD en cas d'intempéries, l'autre l'usage des locaux scolaires pour les stages de printemps et d'été, l'association « Les ch'tis drôles » pour l'organisation de la fête des

	écoles en juin et les parents d'élèves pour organiser une réunion en septembre 2012.
conclusion	M. PINOTEAU précise que les sommes non dépensées seront réaffectées au budget 2012. Un double de la clé des toilettes sera à disposition des enseignantes. Les conventions seront signées par les différentes parties.
QUESTIONS DIVERSES	
	L'école a-t-elle fait l'objet d'une désinfection suite au cas de gale ?
conclusion	Dans le cas de la gale commune, le mode de contamination se fait par contact direct et prolongé. Il n'est pas nécessaire de désinfecter l'école. Le produit utilisé par les agents de service est suffisant car il contient des agents désinfectants.
	M. DIEUDONNE demande si l'on ne peut évoquer les questions sans qu'elles soient déposées au préalable ?
conclusion	Les textes qui régissent le conseil d'école donnent pour recommandation d'« adresser un ordre du jour au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil ». Mme Morel précise que les questions doivent faire l'objet d'une étude puis de réponses circonstanciées ce qui ne peut être le cas des questions déposées au dernier moment. De plus, elle doit communiquer les questions aux personnes concernées dont la municipalité. La directrice communiquera un numéro de téléphone et une adresse mail à M. DUCLOS pour faciliter le dépôt des questions pour le premier conseil d'école. Elle rappelle que les parents élus doivent s'organiser pour collecter les questions des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'école est levée à 19 h. 30

La Directrice de l'école,
présidente du Conseil d'école,
Mme MOREL

La secrétaire de séance :
Mme B. AIREAULT

N.B. : Un dictionnaire des sigles est disponible sur le site internet de l'école.
: La nouvelle charte sur l'orthographe s'applique dans la rédaction des procès-verbaux.